

## Consultation nationale

### Termes de Référence

<b>Titre:</b>	Recrutement d'un consultant senior (NOC) d'appui au Ministère de l'Education pour la conception et la mise en place d'un système intégré de certification pour les différents domaines du secteur de l'éducation
Type de contrat :	Contrat Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Institutionnel <input type="checkbox"/>
Type de consultation	National <input checked="" type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/> Non applicable <input type="checkbox"/>
Programme	Education
Lieu de travail :	Tunis/Tunisie
Durée de l'appui :	26 juillet 2021 – 25 juillet 2022 (11 mois et demi)

#### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA CONSULTATION

En Tunisie, le secteur de l'éducation a toujours été considéré comme un secteur de première importance. La loi d'orientation n°2002-80 du 23 juillet 2002 postule dans son article premier que l'éducation est une priorité nationale absolue et que l'enseignement est obligatoire de 6 à 16 ans. La même loi ajoute que l'enseignement est un droit fondamental garanti à tous les Tunisiens sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la couleur ou la religion ; c'est aussi un devoir qu'assument conjointement les individus et la collectivité. La Constitution du 27 janvier 2014 confirme et renforce les acquis précédents et postule dans son article 39 que « L'enseignement est impératif, jusqu'à l'âge de seize ans. L'État garantit le droit à un enseignement public et gratuit dans tous ses cycles et veille à fournir les moyens nécessaires pour réaliser la qualité de l'éducation, de l'enseignement et de la formation ». La Tunisie a ainsi atteint des niveaux relativement avancés dans les domaines de la promotion du capital humain, et le système éducatif a réussi à atteindre un taux de fréquentation dépassant le 96% au primaire, bien qu'il descende à 82% et 59% au secondaire et au lycée.

En dépit de ce statut privilégié de l'éducation dans le cadre législatif, on note au cours des dernières années une régression importante au niveau de la performance de l'école et du rendement du système éducatif en général. Selon la dernière enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS6 de 2018), seulement 1 enfant tunisien sur 2 achève le cycle d'enseignement secondaire. Le module sur les compétences fondamentales de la MICS6 (FOUNDATIONAL LEARNING SKILLS) a révélé que plus de 33% des enfants âgés de 7-14 ans ne possèdent pas les compétences de base en lecture et seulement 28% de cette classe d'âge possèdent des compétences de base en calcul. Quant au taux d'abandon scolaire, il passe de 2,8% au Primaire à 26,8% au 2<sup>ème</sup> cycle du Secondaire<sup>1</sup>. En même temps, les données illustrent la persistance des fortes disparités entre les élèves, surtout selon le niveau socio-économique des parents et leur milieu de résidence. Pourtant, l'éducation des enfants et des jeunes demeure dans l'inconscient collectif tunisien une nécessité absolue et est toujours considérée comme la voie royale qui mène à l'ascension socio-économique et à la réussite dans la vie.

Etant totalement conscient des difficultés dont souffre le système éducatif tunisien, le ministère de l'éducation s'est engagé dans l'élaboration et la mise en place d'un processus de réformes pour

<sup>1</sup> Enquête par Grappes à indicateurs multiples (MICS) - 2018

pallier les lacunes et dysfonctionnements. Parmi les fortes raisons qui poussent la Tunisie à réformer son système éducatif on trouve également les engagements internationaux auxquels le pays a souscrit, comme 193 autres pays du monde, notamment les 17 objectifs du développement durable à l'horizon de 2030, comme prescrit dans l'Agenda 2030.

En outre, le ministère de l'éducation a récemment rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation dans les différents cycles d'enseignement. En fait, la question de qualité pose un vrai problème pour le système éducatif tunisien. Comme nous l'avons vu plus haut, les résultats en termes d'apprentissage doivent être améliorés et de plus le pays s'est retiré, depuis 2015, de la participation aux évaluations internationales des acquis des élèves (comme TIMS et PISA). Cette situation rend difficile le suivi des performances du système en termes d'acquis des élèves bien que des efforts ont récemment été entrepris pour mettre sur place un système national d'évaluation des apprentissages au primaire.

Face à tous ces éléments, et puisque le Ministère de l'Education s'est fortement engagé dans un processus d'amélioration permanente de la qualité et de consolidation des acquis du système, **la conception et la mise en place d'un système intégré de certification pour les différents domaines du secteur de l'éducation** apparaît comme un élément indispensable. En effet, le processus devant conduire à la certification permettra de relever le niveau de qualité du système éducatif et de fonder les réformes sur des bases solides dès le début. Dans ce sens, le pilotage aussi bien au niveau central que déconcentré requiert l'adoption d'un certain nombre de principes directeurs et en vue d'apporter des améliorations, la gestion du système éducatif, du niveau national à l'établissement scolaire, doit reposer sur des normes et standards internationaux de qualité partagés par tous les acteurs et sanctionnés par un système de certification. La certification est une procédure destinée à faire valider par un organisme indépendant le respect du cahier des charges d'une organisation. C'est un processus d'évaluation de la conformité qui aboutit à l'assurance écrite qu'un produit, une organisation ou une personne répond à certaines exigences.

En dépit de l'importance de tous les domaines du secteur de l'éducation, il est difficile d'engager cette action de certification au profit de tous les domaines en même temps. L'intervention sera précédée ainsi par vagues. La première vague englobera les domaines considérés les plus prioritaires et d'une extrême importance vu leur caractère transversal par rapport aux autres et qui sont les suivants : le système statistique, le centre national pédagogique, le système des examens nationaux, les œuvres scolaires, les commissariats régionaux de l'éducation.

La deuxième vague, qui sera lancée l'année suivante sur la base de la première expérience, est composée des domaines suivants : les infrastructures et les équipements, les programmes scolaires et le matériel pédagogique ; la formation et les qualifications des enseignants, les processus d'Enseignement apprentissage ; la gouvernance de l'éducation et de la formation, les compétences des apprenants.

A cet effet, le ministère de l'éducation a décidé de réguler les dysfonctionnements constatés et d'engager une expertise qui optera pour la réalisation des objectifs suivants.

## **II. OBJECTIFS / RESULTATS ATTENDUS**

Dans plusieurs pays, la question de certification a suscité de plus en plus d'intérêt et a vu son importance progresser. Il ne s'agit plus désormais seulement de la reconnaissance des savoirs et des savoir-faire, mais aussi de leur influence sur le contenu de cursus, la pédagogie, la réglementation du financement, l'évaluation de la performance des enseignants, des établissements et du système national, etc. Ainsi la conception et la mise en place d'un système intégré de certification pour les différents domaines du secteur de l'éducation a pour objectif essentiellement l'amélioration de la qualité du système éducatif tunisien, et de sa mise à niveau par rapport aux normes et standards de qualité internationaux et assurer une gouvernance efficace du système.

Il s'agit ainsi de promouvoir l'efficacité et l'efficience du mode de gouvernance des structures qui gèrent l'éducation et la formation. En d'autres termes, il s'agit de permettre aux décideurs d'avoir

des informations fiables sur tous les « *input(s)* », les processus et les « *output(s)* » mis en place dans le pilotage pédagogique et administratif pour une prise de décision éclairée.

Le principal résultat attendu de cette consultation est la conception et la mise en place d'un système intégré de certification pour les différents domaines du secteur de l'éducation basé sur les normes internationales.

A la fin de la consultation, il est attendu que le ME puisse disposer de :

1. Un document détaillé des normes, standards, indicateurs et valeurs pour chaque domaine, sur la certification du ME qui inclus :

- la définition des activités et des fonctions nécessaires pour atteindre le niveau permettant la certification aux standards internationaux ;
- la définition des compétences, aptitudes et connaissances associées attestant d'une qualification et nécessaires à l'exercice de la fonction en question ;
- la définition des indicateurs et valeurs clés à partir desquelles l'activité en question est certifiée et considérée obéir aux normes déjà définies ;
- la éléments nécessaires pour la mise en place d'un système d'information permettant de piloter le système éducatif à partir de ces normes et standards de qualité précédemment définies ;
- la définition des éléments nécessaires pour une évaluation régulière du degré de respect et de conformité par rapport aux normes prédéfinies

2. Des Outils de référence servant d'accréditation et de certification des structures éducatives sur la base des normes et standards de qualité de l'éducation ;

3. Un plan de formation sur la base de l'analyse des besoins en formation et en accompagnement du personnel des différents domaines concernés ;

4. Un rapport de formation d'un *core group* du Ministère sur les questions de certification ainsi que les supports de formation ;

5. Un manuel de mise en place du système d'information et de certification.

### **III. TACHES A ACCOMPLIR**

L'assistance technique attendue du consultant porte essentiellement sur la réalisation des tâches suivantes prévues :

- Etablir, sur la base des documents existants, un état des lieux du système éducatif tunisien en dégagant les principales contraintes concernant les besoins pour l'atteinte des standards permettant la certification ;
- Assurer la collecte des données relatives aux normes et standards internationaux à proposer ;
- Procéder au diagnostic des non-conformités et dysfonctionnements dans chaque processus et activité concernés par la certification ;
- Proposer des normes sur la base des expériences internationales de certification (rédaction/ proposition ou révision des normes). (Une norme est définie comme un ensemble de règles, de lignes directrices, de caractéristiques ou de spécifications techniques se présentant sous forme de référentiels, pour des entités, des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné. Elles sont consignées dans un document de référence obtenu par un consensus et approuvé par un organisme de certification, qui fournit, pour des usages communs et repérés) ;
- Elaborer un référentiel / un document détaillé portant sur les normes, standards, indicateurs et valeurs relatives par domaine ;

- Elaborer la maquette pour la mise en place d'un système d'information intégré servant au pilotage et à la bonne application des normes ;
- Accompagner le processus de mise en place d'un système intégré de certification et collaborer avec les autres initiatives déjà en cours (notamment avec Cayambe- CENAFOP) afin d'assurer la cohérence des interventions ;
- Evaluer les besoins en formation du personnel du ministère de l'éducation sur la question de la certification et assurer les formations nécessaires pour la réussite et le maintien de l'action.

#### IV. LIVRABLES ET PAYEMENTS

Livrable	Délais	Pourcentage de paiement	# jours de travail
Un rapport d'état des lieux sur les besoins en termes de certification et de formation du personnel	mois 2	15%	15
Un manuel de mise en place du système d'information et de certification	mois 4	10%	15
Des es supports de formation (modules) et un plan de formation	mois 8	20%	30
Un rapport de formation	mois 10	10%	5
Un document détaillé des normes, standards, indicateurs et valeurs pour chaque domaine y inclus les outils de référence	mois 11.5	25%	30
Rapports trimestriels (4)	Le 21 de tous les trois mois	(5% pour chaque rapport) 20% au total	5
<b>TOTAL JOURS DE TRAVAIL</b>			<b>100</b>

- Les honoraires seront indiqués dans le contrat individuel.
- Le paiement sera effectué selon le tableau ci-dessus après remise du livrable mentionné et d'une note d'honoraires. La validation dudit livrable par le superviseur de l'expertise au ME servira de justificatif pour le paiement.
- Le paiement sera effectué par l'UNICEF.
- Les frais de déplacement hors agglomération de Tunis (s'ils ont lieu) seront payés sur facture et présentation de l'ordre de mission approuvé par le ME et UNICEF. (Les déplacements dans l'agglomération de Tunis seront à la charge du consultant ou, le cas échéant, pourraient bénéficier des facilités de transports offertes par le ME).

#### V. ARRANGEMENTS DE TRAVAIL

Le consultant sera basé au Ministère de l'Education. Des déplacements en province pourraient être nécessaires après approbation du Ministère et UNICEF (voir plus bas pour les dispositions y afférant).

#### VI. DUREE, HONORAIRES ET LIEU DE LA MISSION

- La mission durera 11.5 mois et sera entamée immédiatement à l'issue de la signature du contrat. Elle pourra être prolongée (pour la deuxième phase) jusqu'à atteindre maximum 23 mois au total, au besoin et à la suite de services évalués comme satisfaisants par UNICEF et le Ministère de l'Education. La deuxième phase comprendra un effort équivalent au premier d'environ 100 jours.
- La mission se déroulera principalement à Tunis et pourrait comprendre des déplacements dans certaines régions du pays.

Le contrat fera l'objet d'une évaluation au moins tous les trois mois et ne sera reconduit que si l'exécution de la mission est jugée satisfaisante par le ministère de l'éducation et UNICEF.

## **VII. PROFIL ATTENDU DU CONSULTANT**

### **Education :**

- Avoir un Master ou équivalent en éducation ou tout autre domaine équivalent est requis.
- Avoir un PhD dans le domaine des sciences de l'éducation est un atout.
- 

### **Expérience :**

- Avoir une expérience avérée d'au moins 5 ans dans la mise en place des systèmes de certification dans le secteur de l'éducation est requis
- Avoir une parfaite connaissance du secteur éducatif tunisien. Des expériences préalables de travail avec le ME est un atout ;
- Avoir des capacités de travailler en équipe et une aptitude confirmée à collaborer étroitement avec les autres membres ;
- Avoir d'excellentes aptitudes rédactionnelles, de relations interpersonnelles et de communication ;
- Avoir des expériences préalables de mise en place de normes et certifications du système d'éducation, du management des systèmes d'information est un atout.

### **Langues :**

Bonne maîtrise à l'oral comme à l'écrit des langues arabe et français, l'anglais est un atout.

## **VIII. SUPERVISION et suivi technique**

Le consultant travaillera sous la supervision directe du coordinateur du projet du ministère de l'éducation et du directeur de cabinet. Le consultant sera lié contractuellement à UNICEF et aura comme référent le chef de l'Education.

## **IX. NOTE SPECIALE**

Le consultant doit soumettre au point focal du ME un rapport à la fin de chaque mois sur les activités menées conformément aux tâches décrites dans ces termes de référence avec une note d'honoraire sur la base du contrat signé et spécifiant le # de jours travaillés.

### **Documents demandées :**

Tout candidat intéressé à la consultation devra soumettre :

- Le P11 et un CV à jour avec au moins 3 références dont 1 doit être le superviseur actuel
- Une proposition financière qui inclus les honoraires mensuels, ainsi que les frais pour les déplacements hors Tunis (dans l'offre financière prévoir 10 jours ouvrables de mission hors Tunis sur la période de consultation qui devra être mentionné séparément des honoraires)